
*Avis sur la recevabilité de l'étude
d'impact*

**Projet de parc éolien de Baie-des-Sables
par Cartier énergie éolienne inc.**

Dossier 3211-12- 91

Le 23 février 2005

INTRODUCTION

Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, à l'étape de l'avis sur la recevabilité, la Direction des évaluations environnementales a le mandat de vérifier si l'étude d'impact concernant le projet de parc éolien de Baie-des-Sables par Cartier énergie éolienne inc. répond de façon satisfaisante à la directive ministérielle émise pour ce projet.

Le présent document résulte de cette vérification et constitue l'avis du ministère du Développement durable et des Parcs sur la recevabilité de l'étude d'impact.

Ce document présente un historique des principales étapes de la procédure réalisées à ce jour, une description sommaire du projet, la liste des organismes consultés, l'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact et finalement la recommandation au ministre.

1. HISTORIQUE DU DOSSIER

Le tableau suivant présente la chronologie des principales étapes franchies par le projet, dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement.

Date	Événement
2004-06-04	Réception de l'avis de projet au ministère de l'Environnement
2004-06-18	Transmission de la directive à l'initiateur de projet
2004-11-19	Réception de l'étude d'impact
2004-11-23 au 2004-12-23	Consultation intra et interministérielle sur la recevabilité de l'étude d'impact
2005-01-11	Transmission des questions et commentaires à l'initiateur dans le cadre de l'analyse de recevabilité de l'étude d'impact
2005-01-31	Réception des réponses de l'initiateur aux questions et commentaires

2. DESCRIPTION DU PROJET

Le projet consiste à implanter un parc éolien d'une puissance installée totale de 109,5 MW déployée par 73 turbines GE de 1,5 MW chacune sur le territoire des MRC de Matane et de La Mitis. Le site retenu occupe une superficie couvrant quelque 4 000 hectares répartis entre la Municipalité de Baie-des-Sables (83 %) et la Ville de Métis-sur-Mer (17 %). Le parc est entièrement localisé sur des terres privées à vocations agricole et forestière.

Les éoliennes ont été localisées à l'intérieur du périmètre retenu de façon à maximiser leur rendement en fonction des vents, de la topographie et de la distance minimale entre chaque structure, en plus de respecter certaines exigences contenues dans le Règlement de contrôle

intérimaire sur l'implantation d'éoliennes de la MRC de Matane. L'accès à l'ensemble des sites d'implantation nécessite la construction de 25 km de nouveaux chemins alors que le transport de l'énergie produite requière la mise en place d'un réseau électrique de 34,5 kV, dont 68 km de nouvelles lignes électriques aériennes et souterraines. Enfin, un poste de raccordement et un bâtiment de service seront construits conformément aux normes d'Hydro-Québec.

L'ensemble du projet nécessitera un investissement de 162 millions de dollars.

Selon l'initiateur, les principaux enjeux du projet se situent au niveau des impacts sur un peuplement forestier d'intérêt et sur l'économie locale et régionale.

Enfin, il importe de souligner que le projet de parc éolien de Baie-des-Sables a été sélectionné par Hydro-Québec dans le cadre de l'appel d'offres éolien émis le 12 mai 2003. Ainsi, il est prévu que Cartier énergie éolienne inc. signe un contrat d'achat d'électricité avec la société d'État pour une période de 20 ans, pour une livraison débutant le premier décembre 2006.

3. ÉVALUATION DE LA RECEVABILITÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT

L'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact a été réalisée par le Service des projets en milieu terrestre de la Direction des évaluations environnementales en collaboration avec les unités administratives concernées du ministère de l'Environnement et les ministères et les organismes suivants, entre le 23 novembre et le 23 décembre 2004 :

- le ministère de l'Environnement :
 - la Direction régionale de l'analyse et de l'expertise du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine;
 - la Direction du patrimoine écologique et du développement durable;
 - la Direction des politiques de l'eau :
 - Service de l'aménagement de la gestion de l'eau et eau souterraine;
 - la Direction des politiques de l'air :
 - Service de la qualité de l'atmosphère (bruit de source fixe);
- le ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir;
- le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation;
- le ministère du Développement économique et régional et de la Recherche;
- le ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs :
 - Direction du développement électrique;
 - Direction de l'environnement forestier;
 - Direction de l'aménagement de la faune du Bas-Saint-Laurent, Secteur Faune Québec;
- le ministère des Transports;
- Environnement Canada;
- la Société Radio-Canada.

L'avis sur la recevabilité de l'étude d'impact a été formulé à partir de l'analyse des documents suivants :

- CARTIER ÉNERGIE ÉOLIENNE INC. *Parc éolien de Baie-des-Sables, Étude d'impact sur l'environnement, Rapport principal, volume 1*, 16 novembre 2004, pagination multiple;
- CARTIER ÉNERGIE ÉOLIENNE INC. *Parc éolien de Baie-des-Sables, Étude d'impact sur l'environnement, Rapport principal, volume 2*, 16 novembre 2004, pagination multiple;
- CARTIER ÉNERGIE ÉOLIENNE INC. *Parc éolien de Baie-des-Sables, Étude d'impact sur l'environnement, Rapport complémentaire, volume 3*, 31 janvier 2005, pagination multiple;
- CARTIER ÉNERGIE ÉOLIENNE INC. *Parc éolien de Baie-des-Sables, Étude d'impact sur l'environnement, Résumé de l'étude*, 31 janvier 2005, 34 p. et annexes.

L'analyse du dossier qui a été faite en consultation avec les ministères et organismes démontre que l'étude d'impact, y incluant le document complémentaire, répond de façon satisfaisante aux exigences de la directive du ministre du 18 juin 2004.

RECOMMANDATION AU MINISTRE

Considérant que l'étude d'impact déposée répond de façon satisfaisante à la directive ministérielle émise pour ce projet, nous recommandons que celle-ci soit rendue publique et que soit entreprise l'étape d'information et de consultation publiques.

Original signé par :

Céline Dupont
Chargée de projet
Service des projets en milieu terrestre